

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 AOUT 2009

Présents : Mmes L'HERMITTE Denise – FORMENTI Jacqueline -- MM. GRIMALDI Christian– VANSCHEEUWYCK Maurice - VAQUETTE Jean – KAY Stephen – Michel FORTUNE - HERMET Daniel - Jean Louis DALLARI

Procuration : Mme SAUTHON Nathalie à M. Maurice VANSCHEEYWYCK

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline FORMENTI

1°) Approbation du PV de la séance du 22 Juin 2009

La présente délibération a pour principal objectif l'approbation du procès verbal de la séance du 22 juin 2009.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour deux remarques sont parvenues.

Concernant la deuxième délibération ayant pour intitulé : « Accordant une garantie communale pour un emprunt d'une personne de droit privé »

La première remarque est de M. FORTUNE qui demande de rajouter une phrase qu'il a dite et qui n'est pas dans le compte rendu soit :

« Je voterai contre cette délibération car nous manquons d'éléments pour se faire une idée plus précise »

La seconde remarque est de Mme L'HERMITTE qui n'a pas dit qu'elle ne voudrait pas que la belle histoire de Sillans soit gâchée mais « qu'elle ne voudrait pas que la belle histoire des Gais Petits Lurons de Sillans la Cascade soit gâchée ».

Après rectification :

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'APPROUVER le procès verbal de la séance du 22 juin 2009 telle que corrigée à ce jour.

VOTE : UNANIMITE

2°) - Opération «PLU» Modification plan de financement

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'avis de la commission des finances concernant la programmation des investissements et la délibération n°2009-43 du 22 juin 2009 approuvant le plan de financement.

Il y a lieu de modifier ce dernier afin de solliciter le Conseil Régional PACA

Plan de financement

Total des Dépenses H.T.	41 806,00 €
Financement prévisionnel	
Conseil Régional PACA	23 000,00 €
Conseil Général	10 000,00 €
Commune (autofinancement)	8 806,00 €

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que du plan de financement

M. le Maire précise que la majorité des rapports de l'ordre du jour –celui là et ceux qui suivent viennent compléter les demandes de subventions demandées au Conseil Général lors de notre séance du 22 Juin dernier. Suite à une réunion à Aups et compte tenu de la réduction de l'enveloppe accordée par le Conseil Général, soit 200.000 €, nous avons des investissements qui ne pouvaient y figurer. De ce fait, nous en faisons la demande au Conseil Régional sans savoir si ces demandes seront acceptées, ni pour quel montants.

M. VAQUETTE souligne que nous avons toujours, en cas de besoin, la possibilité de piocher dans l'aide aux petites communes.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MODIFIER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

3°) - Opération «Ecusson de Sillans» - Modification du plan de financement

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers dans le cadre de la confection d'un écusson de Sillans.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'avis de la commission des finances concernant la programmation des investissements et la délibération n°2009-45 du 22 juin 2009 approuvant le plan de financement.

Il y a lieu de modifier ce dernier afin de solliciter le Conseil Régional PACA

Plan de financement

Total des Dépenses H.T.	3 950,00 €
-------------------------	------------

Financement prévisionnel	
Conseil Régional PACA	3 160,00 €
Conseil Général	**0,00 €
Commune (autofinancement)	790,00 €

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que du plan de financement

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MODIFIER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

4°) Opération «Podium festivités» - Modification du plan de financement
--

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers dans le cadre de l'acquisition d'un podium destiné aux festivités.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'avis de la commission des finances concernant la programmation des investissements et la délibération n°2009-46 du 22 juin 2009 approuvant le plan de financement.

Il y a lieu de modifier ce dernier afin de solliciter le Conseil Régional PACA

Plan de financement

Total des Dépenses H.T.	9 500,00 €
Financement prévisionnel	
Conseil Régional PACA	7 600,00 €
Conseil Général	**0,00 €
Commune (autofinancement)	1 900,00 €

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que du plan de financement

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MODIFIER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

5°) - Opération «Plancher ancienne mairie» - Modification du plan de financement

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers dans le cadre de la réfection du plancher de l'ancienne mairie.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'avis de la commission des finances concernant la programmation des investissements et la délibération n°2009-48 du 22 juin 2009 approuvant le plan de financement.

Il y a lieu de modifier ce dernier afin de solliciter le Conseil Régional PACA

Plan de financement

Total des Dépenses H.T.	4 947,96 €
Financement prévisionnel	
Conseil Régional PACA	3 900,00 €
Conseil Général	**0,00 €
Commune (autofinancement)	1 047,96 €

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que du plan de financement

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MODIFIER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

6°) - Opération «Aménagement parking pour camping car» - Modification du plan de financement

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers dans le cadre de l'aménagement d'un parking camping car.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'avis de la commission des finances concernant la programmation des investissements et la délibération n°2009-49 du 22 juin 2009 approuvant le plan de financement.

Il y a lieu de modifier ce dernier afin de solliciter le Conseil Régional PACA

Plan de financement

Total des Dépenses H.T.	10 406,92 €
Financement prévisionnel	
Conseil Régional PACA	8 300,00 €
Conseil Général	**0,00 €
Commune (autofinancement)	2 106,92 €

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que du plan de financement

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MODIFIER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

7°) - Opération «Informatique 2009 & serveur»

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers dans le cadre de l'informatique 2009 et serveur.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'avis de la commission des finances concernant la programmation des investissements et la délibération n°2009-50 du 22 juin 2009 approuvant le plan de financement.

Il y a lieu de modifier ce dernier afin de solliciter le Conseil Régional PACA

Plan de financement

Total des Dépenses H.T.	17 478,00 €
Financement prévisionnel	
Conseil Régional PACA	13 900,00 €
Conseil Général	**0,00 €
Commune (autofinancement)	3 578,00 €

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que du plan de financement

M. le Maire souligne que la Sté Magnus n'a pas été très correcte avec nous car ils ont changé les unités centrales de divers postes. Ce changement de matériel nous a obligé à posteriori à investir dans un nouveau serveur, l'ancien étant sous dimensionné. Magnus ne nous a pas signalé que l'ancien serveur ne supporterait pas les nouvelles installations. Un logiciel offert nous coûte 600 € de formation par jour, et nous avons un ordinateur en panne qui a été repris 3 fois pour être réparé.

M. HERMET dit qu'il faut bien regarder la manière de travailler

M. le Maire dit que nous avons été pris de court

M. VAQUETTE dit que Magnus savait pertinemment ce qui allait arriver

M. HERMET dit qu'il serait peut-être intéressant de contacter l'UDAP

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MODIFIER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

8°) - Opération «Bastidon» - Modification du plan de financement

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers dans le cadre de la transformation du « Bastidon » en salle polyvalente.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'avis de la commission des finances concernant la programmation des investissements et la délibération n°2009-50 du 22 juin 2009 approuvant le plan de financement.

Il y a lieu de modifier ce dernier afin de solliciter le Conseil Régional PACA

Plan de financement

Total des Dépenses H.T.	450 000,00 €
Financement prévisionnel	
Conseil Régional PACA	94 000,00 €
Conseil Général du Var sur 3 ans	266 000,00 €
Commune (autofinancement)	90 000,00 €

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que du plan de financement

M. le Maire dit que cette opération comprend la réfection intérieure du rez-de-chaussée, du premier, le branchement de l'eau, l'assainissement avec le relevage au niveau de la route nationale mais pas encore les façades car nous devons ouvrir du côté sud, une fois fait cela nous ferons les façades.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MODIFIER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

9°) - Modification de la composition des commissions municipales

La présente délibération a pour principal objectif de modifier la composition des commissions municipales.

Il est rappelé à mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal la démission de Monsieur Jean-Claude BRICET du conseil municipal, pour raison personnelle, ainsi que celle de Monsieur Michel FORTUNÉ en qualité de membre du CCAS.

Il y a lieu de remplacer ces personnes dans les commissions suivantes

- Commission d'Appel d'Offres et jury de concours (CAO) art. 22 CMP
1 Membre suppléant Mme Denise L'HERMITTE

- Commission des travaux et projets
1 Membre Mme Denise L'HERMITTE

- Commission urbanisme
1 Membre Mme Nathalie SAUTHON

- CCAS
1 Membre Mme Denise L'HERMITTE

Se sont présentées en qualité de candidates

Le tableau joint en annexe récapitule la composition des différentes commissions.

M. Jean Louis DALLARI donne lecture de la délibération et Mme FORMENTI Jacqueline donne les indications sur les personnes qui se sont présentées.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'ARRETER** la composition des commissions municipales telle que récapitulée sur l'annexe jointe.

VOTE : UNANIMITE

10 °) - Opération «STEP & Réseau - Assistance Maîtrise d'oeuvre & étude d'impact»

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'oeuvre et l'étude d'impact relatifs à la création de la nouvelle STEP et le renouvellement du réseau.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'avis de la commission des finances concernant la programmation des investissements et la délibération n°2009-50 du 22 juin 2009 approuvant le plan de financement.

Il y a lieu de modifier ce dernier afin de solliciter le Conseil Régional PACA

Plan de financement

Total des Dépenses H.T.	79 450,00 €
Financement prévisionnel	
Agence de l'Eau	31 500,00 €
Conseil Régional PACA	16 000,00 €
Conseil Général	16 000,00 €
Commune (autofinancement)	15 950,00 €

*Mme Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération et du Plan de financement
M. VAQUETTE ajoute que la T.V.A. est remboursable deux ans après, mais en partie
seulement soit environ 15,3 %*

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MODIFIER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

11°) - Création d'une station d'épuration.

La présente délibération a pour principal objectif d'autoriser monsieur le maire à signer une convention tripartite dans le cadre du financement de la Station d'Epuration.

*Mme Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération et du Plan de financement
M. VAQUETTE rappelle que nous sommes dans le Parc Régional du Verdon.
M. le Maire indique que la Société du Canal de Provence a finalisé un accord conclu entre le
Canal de Provence et le Parc Régional cet accord est donné d'office aux communes du bassin
versant du Verdon en cas de renouvellement. Cette convention devrait nous permettre d'avoir
une subvention supplémentaire. L'actuelle convention sera échue en 2010 et il faut l'accord
du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à signer la prochaine convention qui doit
rendre bénéficiaire les communes qui ne sont pas sur le bassin versant du Verdon. Ce sont
Régusse, Moissac Bellevue et Sillans. M. le Maire doit se rapprocher du Président du P.N.R.
afin d'avoir toutes les informations.
M. VAQUETTE dit que l'agence de l'eau participe également
M. le Maire dit qu'il y aura un surcoût pour amener l'eau potable Place du 8 Mai, les
Rescassolles et le Village.*

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention tripartite entre la Commune, le Parc Naturel Régional et la Société du Canal de Provence afin d'obtenir des aides financières pour le financement de la STEP.

VOTE : UNANIMITE

12°) - Création d'un emploi non permanent de chargé d'urbanisme

La présente délibération a pour principal objectif la création d'un emploi de chargé de l'urbanisme, et accueil non permanent à temps non complet 17H30 / 35H.

Par délibérations n°2007-25 du 31 juillet 2008 & n°2008-40 du 11 août 2008 le Conseil Municipal avait créé un emploi de chargé d'urbanisme à temps plein jusqu'au 7 septembre 2009.

Un audit des services va être réalisé par le Centre de Gestion de la FPT des Bouches du Rhône.

Afin d'assurer le fonctionnement du service jusqu'au terme de cet audit, il s'avère judicieux de créer un emploi de chargé d'urbanisme non permanent à temps non complet.

Il est proposé à l'assemblée de délibéré afin

- DE CREER un emploi de chargé d'urbanisme non permanent à temps non complet 17H30/35H.
- DIT QUE cet emploi sera pourvu par un agent de :
 - catégorie C
 - du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs
 - Au grade d'Adjoint Administratif de 2° classe.
 - 1^{er} échelon du grade.
- DIT QUE les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012 du budget communal 2009.

M. Jean Louis DALLARI donne lecture de la délibération.

M. le Maire précise qu'en fait il s'agit du passage d'un poste à plein temps à un poste à mi-temps. C'est une réduction dans le temps de travail

VOTE : UNANIMITE

13°) - Assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration

Fin 2008, l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) nous a informés du changement relatif au cadre réglementaire de l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration.

En effet, cette assistance peut être remise à n'importe quel prestataire, après plusieurs renseignements pris, la convention de l'ARPE semble la plus complète.

M. HERMET donne lecture de la délibération

M. le Maire précise qu'avant l'ARPE faisait des prestations gratuites à présent cela n'est plus de même que la C.A.U.E. qui demande un forfait de 1.000 €, l'ARPE demande 0,50 € par habitant. Il ajoute qu'il a contacté diverses Sociétés mais nous sommes revenus à l'ARPE. Ils peuvent, comme la SEERC, faire des contrôles sur 24 h.

M. HERMET demande si l'ARPE peut nous assister

M. le Maire répond que oui l'ARPE, l'Agence de l'eau et le Parc du Verdon.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration avec l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement)
- D'INSCRIRE la dépense au budget de chaque année.

VOTE : UNANIMITE

14°) - Travaux complémentaires d'éclairage public et leur plan de financement présentés par le Syndicat Mixte d'Electricité du VAR

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les éléments suivants :

La commune a confié au Syndicat Mixte d'Electricité du VAR, la mission d'effacer les réseaux de distribution publique d'énergie et d'éclairage public dans le village;

Le dossier présenté par le SYMIELCVAR et approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 28 février 2006, prévoyait uniquement pour la partie concernant l'éclairage public, la reprise des alimentations existantes.

En accord avec le Syndicat départemental, la commune a souhaité pouvoir profiter des travaux pour renouveler complètement son parc de luminaires d'éclairage sur ce secteur.

Un dossier d'APS précisant la teneur des travaux et la dépense à été présentée par le SYMIELCVAR. Les travaux consistent à remplacer les luminaires existants par des lanternes en cuivre équipées de sources donnant un confort visuel très amélioré.

Les luminaires seront équipés de variateurs d'économie pour permettre un abaissement de la tension dans la nuit et ainsi éviter les gaspillages de consommation.

Pour le réseau France Télécom, il est nécessaire de prévoir la réalisation du génie civil par le Symiélecvar et le câblage par France Télécom.

Le plan de financement prévisionnel actualisable en fonction des travaux réalisés s'établit comme suit :

1 – Travaux sur le réseau d'éclairage public Opération N° 458-352

Estimation sommaire des travaux TTC, comprenant les études, la coordination sécurité et les imprévus de réalisation des travaux.

72 000.00 €TTC

La commune financera la part non couverte par la subvention éventuelle du Conseil Général du VAR sous forme d'une participation en capital, dont le versement est échelonné comme suit :

- 30 % à l'envoi de l'Ordre de Service de commencer les travaux
- 70 % à réception du décompte de l'opération,

Le règlement des participations correspondantes s'effectuera sur la base d'un état transmis par le SYMIELCVAR sur les travaux et études exécutés, facturés en fin d'opération.

2 – Travaux sur le réseau France Télécom

Travaux de Génie civil 11 000.00 €TTC

Câblage 1 000.00 €TTC

M. VAQUETTE donne lecture de la délibération

M. VAQUETTE dit que cette participation avait été inscrite en suspens et une subvention demandée au Conseil Général

M. FORTUNE dit qu'il était prévu également un branchement pour le lavoir en circuit fermé

M. le Maire répond que ce branchement pourra être fait avec une pompe immergée dans la Bresque ou avec l'eau de la ville. Il faut voir qu'elle sera la solution la plus valable.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'APPROUVER l'exposé de Monsieur Le Maire
- D'APPROUVER la réalisation des travaux présentés par le SYMIELCVAR pour l'opération objet de la présente délibération
- DE PREVOIR l'inscription du montant de la participation sur le budget

VOTE : UNANIMITE

Fait à SILLANS LA CASCADE

Le 11 AOUT 2009

La Secrétaire : Jacqueline FORMENTI